

# Crédit d'impôt recherche, une réforme favorable aux PME

Comme toute réforme, celle du crédit d'impôt recherche suscite de nombreuses réactions. En quelques mots, il s'agit de ne plus prendre en compte l'accroissement des dépenses de R&D d'une entreprise dans le calcul de son crédit d'impôt, mais seulement le montant de ses dépenses pendant l'année précédente, et d'augmenter d'une manière très importante le crédit d'impôt auquel il donne droit : 30 % de ces dépenses, au lieu de 10 % précédemment.

Le Comité Richelieu, association française des PME innovantes, se trouve du côté de ceux qui soutiennent cette réforme, car elle renforce et simplifie ce dispositif pour la majorité des PME innovantes, ce qui est pour nous une excellente nouvelle. Ainsi, 87 % des 1.600 PME innovantes associées à notre organisation s'y déclarent favorables.

Il est vrai que certaines PME innovantes bénéficieront moins que d'autres de la réforme dans un premier temps. Il s'agit des très jeunes entreprises qui font croître très fortement leurs dépenses de R&D. Ce type d'entreprises doit bien sûr être pris en compte et respecté, mais il ne nous semble

pas qu'il soit pour autant nécessaire de modifier sensiblement le projet de réforme, car il perdrait alors en simplicité. La véritable réponse nous semble se trouver du côté des perspectives offertes par la fusion entre Oseo et l'AIJ, qui pourrait permettre d'apporter un

## **Ne pas rater une chance réelle de renforcement des moyens pour les entreprises innovantes.**

soutien plus fort et plus ciblé sur les PME à forte croissance. A côté de cette réponse structurelle, nous souhaitons une adaptation de la réforme prévue en portant à deux ans la durée pendant laquelle les nouvelles entreprises peuvent bénéficier d'un crédit renforcé (50 % au lieu de 30 %).

Un autre aspect de la réforme pose débat : il est envisagé de ne plus prendre en compte les avances remboursables dans l'assiette des dépenses donnant droit à un crédit d'impôt. Rien que de très normal à première vue, car ces avances sont des soutiens publics sur lesquels on ne comprend pas

demande un crédit d'impôt, sauf bien sûr au moment du remboursement. Le véritable problème est ailleurs et tient à ce que ces avances remboursables ne sont pas des aides comme les autres, car elles sont considérées comptablement comme des dettes, ce qui pénalise l'entreprise. La France reste l'un des derniers pays où l'on demande aux PME de rembourser les aides à l'innovation dont elles bénéficient. Le Comité Richelieu souhaite qu'il soit mis fin à cette singularité, même si cela devait entraîner un plus fort taux de sélection des entreprises bénéficiaires. Ici encore, la fusion entre Oseo et l'AIJ ouvre de nouvelles perspectives.

Cette réforme comporte également un déflaonnement des dépenses donnant droit à crédit d'impôt, ce qui va entraîner une augmentation des aides apportées aux plus grandes entreprises. Il est vrai que les retombées des dépenses de recherche pour notre économie ne dépendent pas de la taille de l'entreprise qui les finance, mais nous rappelons toutefois que la France manque aujourd'hui d'entreprises d'envergure mondiale. Il est donc avant tout nécessaire de créer les conditions

permettant aux meilleures PME innovantes de se développer. Est-ce contraire à un soutien aux entreprises qui sont déjà grandes ? Nous ne le croyons pas. Les PME innovantes ont besoin de grandes entreprises fortes et proches, qui puissent être leurs premiers clients et leur apporter ainsi chiffre d'affaires et références leur permettant de se projeter à l'exportation. C'est pourquoi nous suggérons que le soutien qu'il est prévu d'apporter aux grandes entreprises soit conditionné. Il ne s'agirait pas d'imposer une contrepartie irraisonnée qui créerait des contraintes impossibles à respecter, mais d'un engagement à la mobilisation en faveur des PME innovantes, sous la forme de la signature du Pacte PME prévoyant des outils de renforcement du chiffre d'affaires et des indicateurs de suivi du résultat.

Ces trois aspects étant précisés, ne laissons pas passer l'occasion d'une telle réforme dont la simplicité et le caractère massif nous ont parfaitement séduits et sont un atout majeur pour le développement de l'innovation dans notre pays.

**THIERRY GAIFFE** est président du Comité Richelieu.